



MOUDON

COMMUNIQUÉ OFFICIEL

Brandons de Moudon 2024, restrictions de circulation et de stationnement

A l'occasion des Brandons de Moudon qui auront lieu du 29 février au 3 mars 2024, des restrictions de circulation et de stationnement seront mises en place.

Lundi 26 février dès 07h30

La place du Bicentenaire sera interdite au parcage.

Mercredi 28 février dès 07h00

Le stationnement sera interdit sur les places de parc situées le long de la Place Mauricette Cachemaille, ainsi que le long de la ruelle de la Tour-d'Enfer de la Caserne.

Mercredi 28 février dès 11h00

Le secteur situé entre l'Eglise St-Etienne et la Caserne communale sera interdit à la circulation et au stationnement.

Jeudi 29 février dès 11h00

Les places de stationnement situées devant le café-restaurant du Chemin de Fer et la Pharmacie moudonnoise seront interdites au parcage.

Vendredi 1^{er} mars dès 09h00

Le stationnement sera interdit à la Place St-Etienne, et à la rue du Temple.
Fermeture de la rue du Temple vers les 09h00 selon le nettoyage de la rue par le service de la voirie.

Vendredi 1^{er} mars dès 16h00

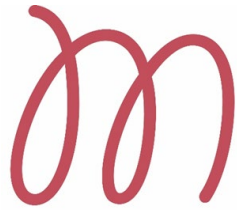
Il sera interdit de stationner à la rue Grenade, rue du Poyet, rue Mauborget et la Grand'Rue 1h.

Vendredi 1^{er} mars dès 17h00

Il sera interdit de stationner au parking de l'Ochette.

Dimanche 3 mars dès 13h30

Le dimanche 3 mars, la traversée de Moudon par l'avenue Eugène-Burnand / avenue de Prévaille sera interdite dès 13h30. Ouverture de la circulation dès 16h30 en fonction du cortège. Une signalisation complémentaire sera mise en place.



MOUDON

COMMUNIQUÉ OFFICIEL

Le centre-ville sera progressivement interdit à la circulation du vendredi 1^{er} mars à 16h00 au lundi 4 mars vers 12h00 afin de permettre le nettoyage de la ville par le service de la voirie. Les barrages seront levés selon l'avancement des travaux.

Les usagers de la route sont priés de se conformer aux instructions des plantons de circulation ainsi qu'à la signalisation mise en place. Ils sont remerciés déjà de leur compréhension.

Tous les véhicules gênants seront mis en fourrière et ne pourront être récupérés que le lundi 4 mars dans la matinée.

Service de sécurité publique

Renseignements : Service de sécurité publique, 079/549.71.70

Moudon, le 21 février 2024